UNE UNION ACADÉMIQUE, TROIS SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX !

Contactez- nous :

Sud Éducation 77	Sud Éducation 93	Sud Éducation 94
contact@sudeducation77.org	contact@sudeducation93.org	contact@sudeducation94.org
06 41 88 37 71	01 55 84 41 26 / 06 88 66 47 23	01.43.77.33.59

AED : SUD éducation demande la fin immédiate du blacklistage illégal

SUD Éducation Créteil a constaté que des chef·fes d'établissement s'échangent des mails contenant les noms d'Assistant·es d'Éducation (AED) à ne pas recruter.

Ces pratiques sont illégales.

L'article L. 1221-9 du Code du travail précise clairement qu'aucune information concernant personnellement un·e candidat·e à un emploi ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à sa connaissance.

La délibération de la CNIL du 21/03/2002 précise plusieurs points et stipule notamment :
« Un nouvel employeur ne peut appeler l'ancien sans l'accord du candidat. **Donc, l'ancien ne peut se permettre encore moins d'avertir un éventuel employeur concernant un nouveau candidat**. »

SUD Éducation Créteil a déjà alerté le Rectorat à plusieurs reprises sur ces pratiques. Nous constatons qu'elles perdurent.

Nous demandons qu'il y soit mis fin sans délais.

Cela démontre une fois de plus que la précarité des contrats dans l'Éducation Nationale laisse libre court à des pratiques illégales qui donnent tout pouvoir aux chef·fes d'établissement et vont à l'encontre des droits des personnels. De plus, le CDD ne doit pas servir à pourvoir des emplois pour lesquels le besoin est permanent. L'Éducation nationale doit cesser ces pratiques. SUD Éducation lutte pour la titularisation sans conditions des personnels sous contrat.